

# JOURNÉE EXERCICE MÉDICAL LIBÉRAL

*L'exercice libéral de demain se construit aujourd'hui*

Ebaucher un.e assistant.e  
médical.e :  
*Pourquoi ? Comment ? Combien ?*

# Ordre du jour

## ■ Présentation des intervenants

## ■ L'assistant.e médical.e: pourquoi ?

## ■ L'assistant.e médical.e: comment ?

## ■ L'assistant.e médical.e: combien ?



## Les intervenants



**Dr. Stéphane Lacher-Fougère**  
ORL  
Elu URPS ML NA  
Président de la commission  
exercice libéral



**Mme Maureen Neuvialle**  
Assistante RH  
GESS



**Dr. Rachel Bobineau**  
Médecin généraliste  
Lencoître (86)



**Mme Pauline Schifano**  
Manager service DAM et  
DNS  
CPAM 86



## Quand vous entendez « assistant.e médical.e », à quoi pensez-vous ?



1

# L'assistant.e médical.e : pourquoi ?



# Un assistant.e médical.e: qu'est-ce que c'est ?

- Collaborateur formé et qualifié, mis à disposition du médecin, qui peut se voir déléguer l'ensemble des tâches qui ne relèvent pas de l'exercice médical.

**L'assistant.e médical.e occupe une fonction d'assistance au bénéfice du médecin et du patient**

**L'assistant.e médical.e exerce une mission qui lui est propre et distincte des autres catégories de métier**

Ses missions principales relèvent de plusieurs domaines d'intervention:

- Missions de prise en charge et de suivi du patient: données préconsultation, prise de constantes, dépistage...
- Missions d'assistance aux professionnels: aide à la préparation, à l'information et à l'installation du patient
- Missions administratives: accueil, suivi des dossiers, facturation, accompagnement à la mise en place de la télémédecine, etc ...



# L'assistant.e médical.e: qu'est-ce que c'est ? - témoignages

## ■ L'assistantmédical dans leur pratique



2

# L'assistant.e médical.e: comment ?





## L'ASSISTANT.E MEDICAL.E, COMMENT ?

Être employeur, c'est gérer :

- Paie
- Formation
- Missions
- Horaires
- Congés
- Visite médicale
- Management
- Mutuelle
- Prévoyance
- Entretiens annuels et professionnels
- Situations conflictuelles
- Arrêts maladies

Et avant...Le recrutement



## ASSISTANTS MEDICAUX

**Etablir la fiche de poste...**



AVANT OU  
APRES



**Les démarches de  
recrutement ?**



## ASSISTANTS MÉDICAUX

Etablir la fiche de poste...



AVANT OU  
APRES



- Missions
- Volume horaire
- Rémunération

Les démarches de  
recrutement



## ASSISTANTS MEDICAUX

**Inscrire en formation...**



AVANT OU  
APRES



**La validation de la période  
d'essai ?**



## ASSISTANTS MÉDICAUX

### Inscrire en formation...



AVANT OU  
APRES



la validation de la période  
d'essai ?



- Durée
- Renouvellement



## ASSISTANTS MEDICAUX

### Faire des heures supplémentaires...



AVANT OU  
APRES



### L'autorisation de l'employeur ?



## ASSISTANTS MÉDICAUX

### Faire des heures supplémentaires...



AVANT OU  
APRES



- Majorations
- Exceptions

### L'autorisation de l'employeur



## ASSISTANTS MEDICAUX

### L'entretien professionnel..



AVANT OU  
APRES



### 1 an d'ancienneté ?



## ASSISTANTS MEDICAUX

### L'entretien professionnel...



AVANT OU  
APRES



1 an d'ancienneté



- Obligations
- Trames



## ASSISTANTS MÉDICAUX

**Contacter la CPAM...**



AVANT OU  
APRÈS



**Les entretiens d'embauche ?**



## ASSISTANTS MEDICAUX

Contacter la CPAM...



AVANT OU  
APRES



Les entretiens d'embauche



- Eligibilité
- Formation
- Budget



## ASSISTANTS MÉDICAUX



notre site  
internet



[rh.na@ge-santeservices.org](mailto:rh.na@ge-santeservices.org)



06 81 46 75 46

3

# L'assistant.e médical.e : combien ?



# ÉLIGIBILITÉ DES MÉDECINS À L'AIDE CONVENTIONNELLE



## MEDECINS ELIGIBLES

Toutes les spécialités médicales à l'exception des radiologues, radiothérapeutes, stomatologues, anesthésistes, médecins anatomocytopathologistes et médecins nucléaires.

**Les chirurgiens (sauf chirurgiens médicaux), les ORL chirurgicaux et les gynécologues sous conditions.**

**Les médecins spécialistes en médecine d'urgence exerçant en libéral dans l'une des structures de médecins d'urgence (SMU), hospitalière ou préhospitalière (SAMU, SMUR ou lors de situations sanitaires exceptionnelles, pour une pratique en dehors de ces structures)**

## SECTEUR ET TYPE D'EXERCICE

Exercer en secteur 1 ou en secteur 2 adhérent à l'OPTAM ou OPTAM-ACO quel que soit le type d'exercice (isolé ou regroupé).

## NIVEAU DE PATIENTELE MINIMALE

Niveau qui diffère entre les médecins généralistes et les médecins spécialistes

# ÉLIGIBILITÉ DES MÉDECINS À L'AIDE CONVENTIONNELLE



## DUREE DE L'ENGAGEMENT

Le contrat s'établit sur une **période de 5 ans**, avec renouvellement automatique par tacite reconduction. Cette durée permet d'instaurer une collaboration durable et efficace.

Le contrat est **individuel**: vos engagements, objectifs et résultats sont personnalisés selon votre situation spécifique.

## MODALITES DE VERSEMENT

L'aide évolue selon l'ancienneté du contrat:

- **Années 1-2:** versement unique annuel de l'aide complète.
- **À partir de l'année 3:** versement en deux temps (50% en début d'année, le solde en fonction de l'atteinte des objectifs).

## MONTANTS DE L'AIDE



Une aide pérenne, **dégressive au cours des 3 premières années puis constante**, modulée selon l'atteinte ou le maintien des objectifs d'augmentation de sa patientèle.

Le montant de l'aide conventionnelle diffère selon le type d'option sur le temps de travail de l'assistant médical :

	Montants maximaux de l'aide		Versement de l'aide
	Option 1/2 ETP	Option 1 ETP	
<b>1ère année</b>	19 000 €	38 000 €	Versement intégral quelle que soit l'atteinte des objectifs
<b>2ème année</b>	14 000 €	28 000 €	
<b>3ème année et suivantes + voir montants majorés ci-dessous</b>	11 000 €	22 000 €	
Montant majoré pour les médecins ayant les patientèles les plus importantes = se situant entre [P90 et P95]	13 000 €	26 000 €	Modulation à partir de la 3ème année selon l'atteinte des objectifs
Montant fixe pour les médecins ayant une patientèle $\geq$ P95	19 000 €	38 000 €	Modulation à partir de la 3ème année selon l'atteinte des objectifs

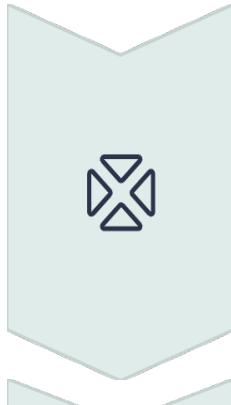
# MONTANTS DE L'AIDE



**Options ETP supplémentaires à partir de la 3ème année** (Conditions d'accès : médecin en zone prioritaire, objectifs atteints avec le premier assistant, patientèle importante justifiant le besoin) :

	Montants maximaux de l'aide		Versement de l'aide
	Option 1,5 ETP	Option 2 ETP	
3ème année et suivantes + voir montants majorés ci-dessous	33 000 €	44 000 €	
Montant majoré pour les médecins ayant les patientèles les plus importantes = se situant entre [P90 et P95]	39 000 €	52 000 €	Modulation selon l'atteinte des objectifs (sur le solde)
Montant fixe pour les médecins ayant une patientèle $\geq$ P95 (patientèle initiale ou acquise sur la seule PMT [après signature d'un avenant au contrat l'attestant] en cours de contrat pour les MG et les pédiatres)	57 000 €	76 000 €	

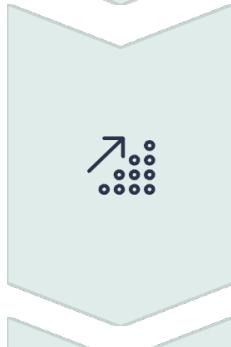
# ENGAGEMENTS D'AUGMENTATION DE PATIENTÈLE



## Objectifs individualisés

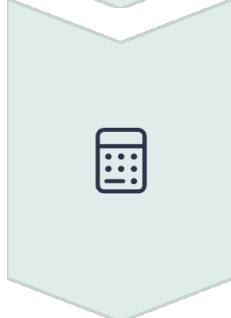
Basés sur votre patientèle initiale (médecin traitant + file active pour les MG et pédiatres, file active pour les MS) et le temps de travail de l'assistant.

*Cas particuliers : médecins avec des patientèles les plus importantes (< ou = à P95), âgés de 65 ans et plus, en exercice mixte (activité libérale et non libérale), nouveaux-installés, n ALD ou RQTH dont le handicap ou la pathologie ont un impact sur leur activité*



## Augmentation proportionnelle

L'accroissement attendu est calibré selon le niveau de financement reçu et vos capacités.



## Versement au prorata

En cas de non-atteinte totale, l'aide est ajustée proportionnellement aux résultats obtenus.

Ce système garantit une équité et encourage l'amélioration continue de l'accès aux soins dans votre territoire.

# FLEXIBILITÉ ET GESTION DU CONTRAT



## Sécurité et adaptabilité

Le dispositif intègre des mécanismes de souplesse pour faire face aux imprévus de la vie professionnelle.

- **Suspension possible**

En cas de difficulté à remplacer votre assistant ou lors d'un arrêt de travail prolongé.

- **Reprise du contrat**

Possibilité de réactiver l'aide une fois la situation stabilisée, sans pénalité.

- **Accompagnement personnalisé**

Votre caisse d'assurance maladie vous propose un suivi tous les 6 mois et reste à votre écoute pour adapter le dispositif à votre situation.



Contactez vos délégués de l'assurance maladie : 3608

# POINTS CLÉS A RETENIR



## Contrat individuel

Vos engagements, objectifs et résultats sont entièrement personnalisés selon votre contexte professionnel et votre patientèle.



## Aide annuelle récurrente

Le financement est versé chaque année pendant toute la durée du contrat, assurant une stabilité financière.



## Allègement administratif

L'assistant prend en charge les tâches non médicales, vous permettant de vous concentrer sur votre cœur de métier.



## Amélioration de l'accès aux soins

En augmentant votre capacité d'accueil, vous contribuez à réduire les délais de rendez-vous pour vos patients.

# 4

## Conclusion



## Quelles missions pourriez-vous confier à un.e assistant.e médical.e ?



1 Allez sur [wooclap.com](https://wooclap.com)  
2 Entrez le code d'événement dans le bandeau supérieur

Code d'événement  
**UOPIGQ**



# 5

## Annexes



## EXEMPLES D'ENGAGEMENTS D'AUGMENTATION DE PATIENTÈLE

Pour être éligible, un MG (y compris MEP) doit avoir une PMT d'au moins 775 patients (correspondant au P30 de la distribution nationale de la spécialité de médecine générale). Ses objectifs sont fixés sur sa PMT et sa PFA.

**Pour un MG, avec une PMT de 775 patients et une file active de 1025, les objectifs sont respectivement de :**

- Pour l'option 0,5 ETP :

195 patients supplémentaires à prendre en charge pour la PMT (soit un total de 970 patients) ;

505 patients supplémentaires pour la PFA (soit un total de 1530 patients).

- Pour l'option 1 ETP :

305 patients supplémentaires à prendre en charge pour la PMT (soit un total de 1080 patients) ;

661 patients supplémentaires pour la PFA (soit un total de 1686 patients).

## EXEMPLES D'ENGAGEMENTS D'AUGMENTATION DE PATIENTÈLE

Pour être éligible, un pédiatre doit avoir une PFA d'au moins 949 patients (correspondant au P30 de la distribution nationale de la spécialité pédiatrie). Ses objectifs sont fixés sur sa PFA et sa PMT.

**Pour un pédiatre, avec une PFA de 949 patients et une PMT de 51, ses objectifs sont respectivement de :**

- Pour l'option 0,5 ETP :

235 patients supplémentaires à prendre en charge pour la PFA (soit un total de 1184 patients) ;

14 patients supplémentaires pour la PMT (soit un total de 65 patients).

- Pour l'option 1 ETP :

352 patients supplémentaires à prendre en charge pour la PFA (soit un total de 1301 patients) ;

21 patients supplémentaires pour la PMT (soit un total de 72 patients).

# EXEMPLES D'ENGAGEMENTS D'AUGMENTATION DE PATIENTÈLE

Un simulateur de l'aide à l'emploi d'un assistant médical est disponible sur [ameli.fr](#)

<https://www.ameli.fr/vienne/medecin/exercice-liberal/vie-cabinet/aides-financieres/aide-emploi-assistants-medicaux-dans-les-cabinets>

The screenshot shows the Ameli.fr website interface. At the top, there is a navigation bar with tabs for 'Assuré' (selected), 'Médecin' (highlighted in blue), 'Entreprise', and links to 'Qui sommes-nous ?', 'Carrières', 'Études et données', and 'Presse'. Below the navigation bar is the Ameli logo ('l'Assurance Maladie ameli.fr') and a search bar with a 'Rechercher' button. A 'Se connecter' button is also present. The main content area shows the breadcrumb navigation: 'Médecin > Votre exercice > Vie du cabinet > Aides financières > Aide à l'emploi d'assistants médicaux dans les cabinets'. Below this, a back button labeled '< Retour' is visible. The main title of the page is 'L'aide à l'emploi d'assistants médicaux dans les cabinets'. A list of sub-topics follows:

- Rôle et missions de l'assistant médical
- Modalités générales du dispositif d'aide à l'emploi d'un assistant médical
- Le recrutement d'un assistant médical en pratique
- Questions/réponses sur l'emploi d'un assistant médical